

|                                     |
|-------------------------------------|
| RCS : BEZIERS<br>Code greffe : 3402 |
|-------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2013 B 01048<br>Numéro SIREN : 798 239 950<br>Nom ou dénomination : A2E |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 3240

**A2E**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 20 000 €**  
**Siège social : 1580 Route de Narbonne**  
**34500 BEZIERS**

**798 239 950 RCS BEZIERS**

Depôt au greffe du  
Tribunal de Commerce de  
BEZIERS

le **25 MAI 2022**

Sous le n°

2022/3240

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 31 MARS 2022**



MONESTIER

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le trente et un mars,  
A 14 heures,

Les associés de la société A2E se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1580 Route de Narbonne 34500 BEZIERS, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves THEILLET, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Louissette THEILLET est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2000 actions sur les 2000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

.....  
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,  
.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 33 023 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Bénéfice de l'exercice | 33 023 euros |
|------------------------|--------------|

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Absorption des pertes antérieures | 20 946 euros |
|-----------------------------------|--------------|

|       |              |
|-------|--------------|
| Solde | 12 077 euros |
|-------|--------------|

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| A la réserve légale | 2 000 euros |
|---------------------|-------------|

|       |              |
|-------|--------------|
| Solde | 10 077 euros |
|-------|--------------|

Affectation en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 10 077 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élève à 32 077 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2021 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

.....  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal

Pour extrait  
Certifié conforme  
Le Président  
Yves THEILLET

